

TRIBUNAL DE POLICE DE ROUEN
9, Rue BRISOUT DE BARNEVILLE
76045 ROUEN

CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

DEHAN-SCHINAZI AVOCATS A LA COUR
MAITRE ALLAN SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS 17EME

Références à rappeler : RO – PV
Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre requête en exonération concernant l'infraction relevée à l'encontre de votre client monsieur pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois 011325 FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE
• ART.R.412-19 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-19 AL.3.AL.4 C.ROUTF
Infraction(s) relevée(s) à _____, par procès verbal n° _____ dressé par _____ en date du _____ à _____
immatriculé(s) : _____ avec le(s) véhicule(s) _____

L'infraction a été relevée via un terminal mobile

Renseignement(s) complémentaire(s) : Vu les règles sanitaires pour lutter contre la COVID 19, la personne est informée de sa verbalisation et de la non apposition de sa signature

Je vous informe que j'ai décidé de procéder au classement de cette contravention.

En cas de paiement de la contravention, il se désiste de la demande de classement sans suite et aucun remboursement ne sera effectué.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.


Fait à ROUEN, le 21/10/2021

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

